R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE CARBONNE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

CARBONNE
ville-carbonne.fr

Délibération numéro	2023/152	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Vote par procuration		04
Date convocation	13/12/2023	
Date de publication	21/12/2023	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix-neuf décembre,
à 19 heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : M. Michel VIGNES donne procuration à Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD, Mme Sandra DA SILVA donne procuration à Mme Marie-Caroline TEMPESTA, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO, Mme Laurence CANITROT donne procuration à Mme Françoise HENRY.

Absents excusés : MM. Michel VIGNES, Sandra DA SILVA, Sophie RENARD, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Laurence CANITROT, Cédric HAMMER.

Absents : Bernard BARRAU, Corinne PONS.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI.

Objet : Pérennisation poste d'agent technique – Service Restauration – 18 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire indique que la collectivité propose de pérenniser un poste d'agent technique au sein du service restauration pour une durée hebdomadaire de 18 heures.

Le comité social territorial du 11/12/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ce poste à temps non complet.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Autorise la création d'un poste d'agent technique au sein du service restauration pour une durée hebdomadaire de 18 heures.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Julien GLINKOWSKI

Le Maire,
Denis TURREL

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.